

Le sous-ministre

Québec, le 20 juillet 2016

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 25 mai 2016, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-06 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 19 décembre 2012. Il vise à remplacer les cotes de crues de la Rivière des Prairies, établies en 2006 par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

J'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-06 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Marc Croteau